

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 92 et 93 du traité CE
Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(98/C 363/07)

Date d'adoption: 3.8.1998

État membre: Espagne (Murcie)

Numéro de l'aide: N 389/98

Titre: Protection et promotion de la qualité des produits agroalimentaires

Objectif: L'amélioration de la qualité des produits agroalimentaires

Base juridique: Proyecto de orden por la que se modifica la Orden de 8 de abril de 1997 por la que se regulan ayudas para protección y promoción de la calidad de los productos agroalimentarios

Budget: 80 millions de pesetas espagnoles (environ 404 000 écus)

Intensité ou montant de l'aide: Divers selon le type d'aide

Durée: Quatre années

Date d'adoption: 21.9.1998

État membre: Italie (Piémont)

Numéro de l'aide: N 477/97

Titre: Aides à l'investissement dans le secteur de la transformation des produits agricoles

Objectif: Aides à l'investissement dans le secteur de la transformation des produits

Base juridique: Proposta di legge regionale n. 283: «Modifiche della legge regionale 22 dicembre 1995, n. 95 (Interventi regionali per lo sviluppo del sistema agroindustriale piemontese)»

Budget: 6 000 000 000 de liras italiennes (environ 3 millions d'écus) pour l'année 1998

Intensité ou montant de l'aide: 25 %

Durée: Non fixée

Conditions: La présente décision concerne exclusivement la modification de l'article 6, paragraphe 13, qui fait partie du régime d'aide déjà approuvé par la Commission dans le cadre de l'aide N 301/A/95. La modification est approuvée sous réserve de l'engagement des autorités compétentes:

1) que l'article 6, paragraphe 13, tel que modifié, continuera à être appliqué sur la même base que le régime existant;

2) que la version finale de l'article 6, paragraphe 13 qui sera adoptée par l'assemblée régionale précise que l'aide envisagée par l'article 6, paragraphe 13 ne peut être cumulée avec d'autres aides accordées aux mêmes fins et pour le même investissement

Date d'adoption: 23.9.1998

État membre: Allemagne (Basse-Saxe)

Numéro de l'aide: N 438/97

Titre: Mesures dans le cadre de Leader II

Objectif:

a) Construction d'un parking pour promeneurs à proximité du lac d'Alfsee

b) Création de berges naturelles et réduction des polluants déversés dans les eaux

c) Amélioration des techniques d'arrosage

Base juridique:

a) Bewilligungsbescheid des Landkreises Osnabrück (Entwurf)

b) Bewilligungsbescheid der Gemeinde Schortens (Entwurf)

c) Richtlinie des Landkreises Lüchow-Dannenberg über die Gewährung von Zuwendungen aus dem LEADER II-Programm 1994—1999 für die Einführung wassersparender Techniken bei der Feldberegnung (Entwurf)

Budget: 643 000 marks allemands pour 1998 et 40 000 marks allemands pour 1999

Intensité ou montant de l'aide:

a) 24,6 % (243 000 marks allemands) de l'investissement global de 989 500 marks allemands

b) 50 % de la prime de 800 marks allemands par hectare et par an

c) 45 % des coûts éligibles

Durée: Jusqu'à 1999